

Collectif TNE Occitanie environnement. Assemblée plénière du 12 Juin 2021 à Paraza

PRÉSENTS :

Appromico (11) Philippe Gouze, Régis Cogranne,
Calelh (81) Emmanuel Forichon,
CCCV (11) Kevin Jeanroy,
CO 27 XII environnement (12) Bruno Ladsous,
Hurlevent (34) Marcel Caron,
NostraMontanha (81) Jacques Biau, Dominique Boury
Pechs et Garrigues (34) Jean Pougnet, Michèle Solans
Pegase (34) Pierre Montané,
Protection Somail& Montagne Noire Verreries de Moussans (34) Bruno Venant, Patrick Cabrol, Gérard Poirion,
Les Robins de la Margeride (48) Michel Valette,
Sauvegarde de l'environnement en pays rabastinois (81) Michel Mulliez,
Sauvegarde des Maisons et Paysages du Tarn Didier Pacaud,
Sauvegarde du paysage des 7 collines, Puissalicon (34) Lola Moget,
Vents à contre-courant (82) Konrad Buchardt,
Vent Mauvais (11) Patrice Lucchini,
Le Vent tourne (66) Jean Blin, Marie-Noëlle Moly,
Vent de Colère (national) Daniel Steinbach.

EXCUSÉS : Hurlevent Françoise Marchand, Les Robins 48 Michel Cogoluegnes, le Collectif 34-12 : Henri Masson et Marjolaine Villey-Migraine

Dominique Boury introduit l'assemblée plénière en notant que la question éolienne s'invite de plus en plus dans le débat public à la fois chez les politiques et dans la presse, ce qui ne peut que nous être favorable.

Suit **UN TOUR DE TABLE** pour faire le point sur les différents secteurs représentés :

En Hautes Corbières refus du projet par le préfet qui semble être accepté par Edf En. Sur le Mont Tauch, suspension du permis pour le repowering, demande d'études complémentaires, dans le même temps, le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes va voir le jour, cela laisse du temps pour remobiliser.

Verreries de Moussans, majorité d'avis défavorables des services et instances consultés dans le cadre de la demande d'autorisation redéposée par le promoteur Volkswind. Très forte opposition de la population des Verreries de Moussans en résultat au référendum organisé par la mairie. Volkswind, bénéficiant du soutien inconditionnel de certains nouveaux élus municipaux, maintient son projet !

Pyrénées Orientales : à Fourques la société Eléments insiste avec l'appui du préfet menace de coûteux procès la nouvelle municipalité qui a refusé le projet. Caixas, le nouveau maire met fin à la promesse de bail, Edf accuse réception. Banyuls/Brouilla, pétition pour que soit organisé un référendum sur les projets éoliens, la commune voisine St Jean Lasseille s'y oppose à l'éolien et serait favorable à une consultation locale. Rivesaltes, repowering en cours sans qu'aucune annonce publique ne l'ait précédé, le suivi de la réalité de l'excavation des socles en béton sera fait. Par ailleurs projet de 40 à 60 éoliennes à la Jonquera et sur les crêtes frontalières (Catalogne sud), contact avec les locaux.

Nord Hérault : Appel de Valéco victorieux suite à l'injonction du tribunal de démolir ses éoliennes à Bernagues, l'affaire devrait aller en cassation. Nécessité de se mobiliser pour peser sur la réécriture de la charte du PNR Haut Languedoc face aux pressions des promoteurs soutenus par certains élus (échéance 2027).

Tarn et Garonne : La Bourgade et Cordes Tolosanes Premier projet annulé, le second en voie d'adaptation (pas plus de nouvelles). Le promoteur Nordex développement a été racheté par RWE. Séverac Rabastens, pas de projet actuellement après que deux aient capoté. Impossibilité de dialoguer avec les élus de la com.com.

Tarn sud : Deux dossiers trainent en toute illégalité, les délais de réponse suite à l'enquête publique sont largement dépassés. Sur Sauveterre enquête publique à venir. A l'occasion des élections régionales et départementales courrier aux candidats pour connaître leur position.

Biterrois : Puissalicon : projet de 4 éoliennes (qui en fait en cachait une trentaine) refusé par le préfet suite à une très forte mobilisation de la population et des élus et des communes voisines ; appel du promoteur contre l'arrêté du préfet, l'association est prête pour une intervention volontaire.

Basse plaine de l'Aude, permis refusé à Lespignan (34) mais appel du promoteur. Le village est proche du Canal du Midi : réfléchir à une action permettant de raboutier les nombreux arrêtés de classement qui pour certains sont liés au code de l'environnement, pour d'autres au code de l'urbanisme.

Aveyron : la pression est toujours aussi forte.

*intérêt d'être en vigilance sur les prorogations de PC caducs (caducité obtenue de 3 éoliennes sur Ségur, engagement d'une démarche identique pour 19 éoliennes à Mélagues).

*utilité de travailler en partenariat avec d'autres associations (LPO, FNE-MP, SOS-Busards, SFEPM), illustration par le recours gracieux lancé contre l'autorisation donnée au projet de Tauriac de Camarès. En appel à Bordeaux sur le transfo de St Victor.

*se mettre en alerte sur les autorisations comportant des CONSIDÉRANTS qui montent insensiblement sur la notion de « raison impérative d'intérêt public majeur » (RIIPM), *cf. fiche en pièce jointe.*

Minervois : actuellement les projets sont soit à l'arrêt soit en recours, et ce grâce, en particulier, au soutien des vigneron. Fort développement du solaire au sol. Repowering en cours, excavation à surveiller.

Montagne Noire audoise : Les Martyrs, avis défavorable du commissaire enquêteur, de 9 communes sur 13 et de nombreux habitants qui ont contribué à l'enquête publique. L'impact des éoliennes sur une source qui alimente un fermier populaire dans le secteur a bien aidé. Le côté risque de trouble à l'ordre public également, près de 250 avis négatifs, du jamais vu. Pour d'autres projets sur Pradelles-Cabardès, Cabrespine et Castans, la mobilisation des communes réussie aux Martyrs devrait bien aider. Ce qui est important c'est la concertation des trois communes pour s'opposer aux projets de repowering à 150 mètres de hauteur comme à tout nouveau projet éolien par des délibérations prises par les Conseils municipaux. Sur Arfons, projet qui impactera deux communes voisines de l'Aude, Lacombe et Laprade, Vent Mauvais devrait organiser une réunion publique. Il faut aussi signaler la forte mobilisation des populations principalement impactée et des Conseils municipaux de Laprade et Lacombe, comme de certains habitants et conseillers municipaux d'Arfons.

Autres sites dans l'Aude : repowerings en projet à Tuchan, Oupia, Névian. Réfléchir à comment

empêcher le repowering des éoliennes du Mont Tauch, où l'on bénéficie d'une suspension préfectorale d'une année pour cause d'inventaire et analyse sur la biodiversité.

Lozère : un territoire protégé à 80%, par contre sous pression des promoteurs sur les 20% restants, au point que l'association va déposer plainte pour harcèlement.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'on continue à se heurter à la non communication des projets, et maintenant quand il s'agit de repowering : les promoteurs donnent aux préfets des « portés à connaissance » et les préfetures nous les refusent car ce ne sont pas des « documents » !!

Daniel Steinbach, président de la fédération nationale Vent de Colère, a été invité à cette assemblée (tout comme la Fed mais qui a décliné) ; il fait un rapide tour d'horizon sur les actions de Vent de Colère en précisant être de plus en plus soutenu et entendu par des associations nationales préoccupées par la préservation du patrimoine ou de la biodiversité, à l'exception de LPO qui semble d'ailleurs en contradiction sur ce point avec plusieurs de ses antennes locales. Par contre contact de plus en plus difficile avec le ministère de la transition écologique (VdeC comme la Fed y renonceraient : propos aimables mais sans retours !). Deux recours sont engagés contre la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) : le décret PPE du 21 avril 2020 et la circulaire Pompili du 26 mai 2021 enjoignant les préfets à faire du zèle en faveur de l'éolien.

Toujours au niveau national : nous évoquons également la nécessité de communiquer autour des nuisances de l'éolien industriel dans la mesure où le dernier sondage Ifop révèle que moins les gens sont au courant plus ils sont favorables !!

Daniel nous répond que sa fédération travaille à un document de cette nature, allant au-delà du « vrai-faux » qui va paraître en réponse au vrai-faux de la ministre » (nota hors réunion : une première version est parue sur le site de TNE).

Suit un débat avec lui, en particulier autour de l'idée d'une action nationale coordonnée par les fédérations à laquelle il ne croit pas comme ses homologues de la FED ; l'idée que nous avons, étant de mobiliser une délégation de nos asso dans chaque département, le même jour devant les différentes préfetures de France sur des territoires menacés. Du coup, cette action pourrait être soumise à l'avis des collectifs régionaux (Occitanie, Aquitaine, Bourgogne...), car si nous attendons le salut de l'organisateur du loto national n'est pas rendu !!

L'assemblée est d'accord pour attendre les résultats des élections départementales et régionales, mais notre sentiment reste que les fédé à Paris sont dans un environnement plutôt « consensuel entre elles et pour une meilleure présence médiatique nationale ».

Une motion est toutefois proposée à Vent de Colère :

Motion 1 (Journée médiatique nationale) votée à l'unanimité moins 1 abstention :

Le collectif Toutes Nos Énergies-Occitanie Environnement réuni en séance plénière à Paraza le 12 juin 2021 se prononce pour le principe d'une « action médiatique nationale » coordonnée avec les fédérations nationales et les collectifs régionaux.

Elle pourrait prendre la forme de délégations - le même jour - devant la préfecture de chaque département concerné par le développement de l'éolien. Relayées par une conférence de presse nationale, ces délégations seraient porteuses d'un même document et suivies par un point presse.

Pour préparer cette initiative - ce qui prend du temps, nous nous adresserons aux fédérations et aux collectifs régionaux.

Actions au niveau européen :

Parmi les objectifs :

- ouvrir un chapitre éolien dans la Directive Bruit,

- déposer une plainte devant le Parlement européen, en lien avec les Belges, les Irlandais et les Allemands (autres pays visés : Danemark et Espagne)
- mieux définir la compatibilité entre environnement et les EnR (logique du « Do not harm »). Nous lui faisons remarquer qu'il faudrait prendre en compte le repowering, puisqu'avec des éoliennes plus puissantes la question du bruit peut être amplifiée ;
- plaintes contre les aides publiques d'État en contradiction avec les directives européennes.

(Plus d'infos en pièce jointe : Les soutiens publics à l'éolien)

- La France mise en demeure par la Commission le 18 février 2021 (notamment : non-indépendance de l'autorité environnementale).

Par contre, aucune action n'est possible concernant les distances, car l'urbanisme ne fait pas partie des compétences de la CEE, mais la santé et l'environnement, oui. Là-dessus VdeC précise qu'un projet de rassembler plusieurs fédérations des différents pays de la CEE est à l'étude. Et concernant les distances en France, il nous faut rappeler aux préfets que les 500 m sont un minimum ! réf. art. L 515-44 du code de l'environnement.

Motion 2 (Distance habitations, lieux de travail et élevages) votée à l'unanimité :

Le collectif Toutes Nos Énergies-Occitanie Environnement réuni en séance plénière à Paraza le 12 juin 2021 demande aux fédérations nationales de redéfinir nos revendications portant sur les distances minimales entre les mâts éoliens et les habitations, les lieux de travail et les élevages.

Les nouvelles machines - plus hautes, plus puissantes - entraînent des nuisances sonores et visuelles beaucoup plus importantes. Il est donc impératif de modifier les textes fixant cette distance minimale.

SUJETS ABORDES ET A L'ORDRE DU JOUR

Qu'est-ce qu'un syndicat départemental d'énergie et quel intérêt à y siéger ?

Jacques Biau, élu tarnais rappelle l'importance de cette structure, puisque le Syndicat d'Énergie, collectivité territoriale, est l'Autorité Organisatrice de Distribution en Electricité (AODE). Il est propriétaire du réseau public de distribution en électricité moyenne et basse tension

(diaporama en pièce jointe)

Quelques infos sur notre site internet toutesnosenergies.fr par Dominique Boury qui en assure l'actualisation, le « Quoi de neuf sur le site ? » et parfois une newsletter.

Il nous faut mieux l'utiliser :

- S'abonner et abonner nos proches : ils recevront tous les mardis matin « Quoi de neuf sur le site » qui reprend les derniers articles.
- Consulter le site ; en particulier l'onglet « Revue de presse » qui propose 1, 2 ou 3 titres postés quotidiennement.
- Envoyer toutes les informations dont vous disposez, échos de presse... cela paraîtra sur la page d'accueil ou dans la revue de presse. Si c'est possible, accompagner votre envoi d'un mot d'introduction, cela facilite le travail

(diaporama en pièce jointe)

Il est dit un mot sur l'argent, seul objectif des promoteurs des EnR industrielles, et la grande cohérence pour eux qu'il y a à promouvoir quasi de même manière et toujours subventionné, l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydrogène... le tout comme un paquet que l'on veut nous imposer. In fine, comme si la transition devait se résumer à produire toujours plus des énergies soi-disant nécessaires et toujours évidemment plus coûteuses.

Un débat sur la création d'une association support « logistique » au collectif TNE-OE ; cette création est justifiée, entre autres, par le fait que Calelh assume une bonne partie des fonctions financières + ester en justice, seule et sans avoir été relayée depuis 4 ans.

Pour ce faire, un groupe se crée avec Lola, Emmanuel, Dominique, Patrice, Régis et Marcel.

Motion 3 (Création d'une association support) votée à l'unanimité moins 1 abstention :

Le collectif Toutes Nos Énergies-Occitanie Environnement réuni en séance plénière à Paraza le 12 juin 2021 se prononce pour la création d'une association support au collectif.

Il désigne une équipe chargée de préparer une proposition de statuts et un projet de règlement intérieur. Ce « bureau fondateur » tiendra informé régulièrement de ses travaux l'ensemble des membres du collectif. Il soumettra ce projet à la prochaine réunion plénière du collectif.

Concernant l'excavation des socles béton :

Comme nous l'avions pressenti en l'écrivant dans le Détocigène N°2, l'excavation totale des socles de béton risque de n'être qu'un vœu pieu. En effet, un arrêté du 22 juin 2020 pose le principe de cette excavation totale, mais ouvre la porte à des dérogations permettant un simple arasement, comme sous l'ancien arrêté du 26 août 2011 (d'1 m en général et 2 m en milieu forestier). Les promoteurs ne s'y sont pas trompés qui, lorsqu'ils déposent des dossiers de repowering, comme à Barre/Murat (81) et Sigean (11) n'envisagent qu'un arasement. Nous mettre en vigilance collective sur ce point.

Un mot sur **le offshore flottant et le photovoltaïque**, sachant que sur le premier, tout a été dit et écrit dans notre démarche Reposta (les conditions émises sont valables plus que jamais) et que nous privilégions le flottant sous certaines conditions ; que sur le second, c'est préoccupant dans la mesure où plus de projets sont déposés en PV qu'en éolien, que les promoteurs achètent souvent les terres, contrairement aux terrains pour leurs éoliennes qu'ils louent.

Tout aussi **préoccupant le scénario de RTE** qui prévoit que l'électricité constituera 60% de la consommation finale d'énergie, ce qui signifie 7 fois plus de photovoltaïque, 4 fois d'éoliennes, 14 EPR et quelques « petits » réacteurs nucléaires de plus. **Autrement dit, on est reparti pour le tout électrique !!**

Quelques dates à noter :

- le recours contre le projet de **Port La Nouvelle** qui passe au tribunal à Montpellier le 29 juin (Kévin doit nous envoyer un communiqué de presse que TNE-OE relayera);
- le temps de concertation par la commission nationale du débat public, du 12 juillet au 31 octobre, sur un **projet de 2 fermes éoliennes offshore** (et non flottantes !) soit 40 machines au total **entre Port La Nouvelle et Sète** avec Agde et Le Cap impactés.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE LE SAMEDI 16 OCTOBRE À PARAZA